

Une autre vie s'invente ici

# Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



Vue de la commune d'Arreau - Crédits Nicolas SANAA / FPNRF



Lieu alternatif à Jézeau - crédits Nicolas SANAA / FPNRF

## LETTRE D'INFORMATION

MAI-JUIN-JUILLET 2022





Montagne dans les Hautes Pyrénées - Crédits N. SANAA / FPNBF

# SOMMAIRE

<b>EDITO</b> L'engagement des Parcs dans le plan avenir Montagne de l'ANCT	p.02
<b>AGENDA</b>	p.03
<b>PUBLICATIONS :</b> <b>Paysage, urbanisme et architecture au service du projet local dans les Parcs</b> Inventaire des pratiques <b>Guide des antennes-relais</b> Une méthodologie posée par l'ANCT et gérée par les Parcs <b>L'insertion paysagère des campings existants en site classé</b> Guide méthodologique du Ministère de la transition écologique <b>Synthèse du webinaire Atelier Hors-les-murs</b> <b>Synthèse du webinaire Agriculture et Paysage</b>	p.04  p.04  p.04  p.05 p.05
<b>LE PROGRAMME « PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ » DE LA FONDATION DU PATRIMOINE</b> Lancement du second appel à projet	p.06
<b>LE PROGRAMME « AVENIR MONTAGNE INGÉNIERIE »</b> Contexte général et avancée du programme	p.08
<b>COLLOQUE « LE PATRIMOINE AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ VILLE-CAMPAGNE »</b> Organisé les 15 et 16 septembre 2022 par ICOMOS France	p.09
<b>PLAN DE PAYSAGE :</b> L'exemple du Plan de Paysage des Monts d'Ardèche	p.10
<b>COMMISSION URBANISME, PAYSAGE, CLIMAT ET ÉNERGIE</b> Synthèse de la commission du mercredi 15 juin 2022	p.12
<b>PRESENTATION DE L'UNIVERSITE POPULAIRE DU CADRE DE VIE DES PARCS</b> Comment impliquer les habitants des territoires ?	p.14
<b>PORTRAIT : LUCILE DUMOULIN</b> La Fédération renforce son équipe sur le plan Avenir Montagne Ingénierie	p.15
<b>LIENS UTILES</b>	p.16

## Le Plan montagne gagne les Parcs

La montagne a inspiré les artistes, les courants littéraires, les dictons populaires, les expressions : battre des montagnes, déplacer des montagnes, ou encore les montagnes russes ! Sans doute parce que ce lieu est difficile d'accès et renferme des paysages d'exception. Les anthropologues aujourd'hui conviennent qu'il existe une communauté spécifique d'organisation et de coopération en montagne à tel point que le politique en 1985, a introduit la loi montagne afin d'accompagner ces territoires en s'appuyant sur leurs ressources et leurs fragilités. Près de 40 ans plus tard, le gouvernement avec l'ANCT lance le Plan avenir montagne, comme un renouveau de ces politiques visant notamment à engager avec les territoires un tournant dans l'adaptation et la diversification des activités.

Aujourd'hui, une trentaine de Parcs sont en périmètre de massif, c'est dire à quel point ces territoires sont impliqués dans cette politique spécifique. Ils sont même cités dans la loi montagne comme des territoires qui "constituent un instrument exemplaire au service de la protection de l'équilibre biologique et de la préservation des sites et paysages". C'est dans cet esprit que le réseau des Parcs s'est rapproché de l'ANCT afin de proposer un appui à cette politique et d'en être un relais et une force de proposition pour aborder la montagne dans toutes ses dimensions. Dès lors, un échange et une discussion ont été entrepris sur les objectifs possibles qui ont été déclinés en 4 axes majeurs :

- Renouveler l'attractivité et engager l'adaptation du tourisme.
- Promouvoir un tourisme respectueux de la biodiversité.
- Favoriser le développement de filières alimentaires locales.
- Créer et animer un réseau des Parcs de montagne.

Une convention a été signée entre l'ANCT et la Fédération des Parcs au mois de juillet, le plan d'action a d'ores et déjà démarré et il portera entre autres sur l'organisation de webinaires spécifiques, d'un colloque réunissant les directeurs de Parcs et les commissaires de massifs, d'un travail en inter-réseaux et de la production de vidéos *Inventer demain* sur des actions conduites sur le terrain. Vous trouverez d'ailleurs dans ce numéro du lien paysage un article de Simone Saillant de l'ANCT présentant le Plan Avenir Montagne. Comme vous pourrez le voir, l'agenda de rentrée est bien fourni et vous permettra de sélectionner les sujets qui vous intéressent. N'oubliez pas de noter le séminaire annuel du réseau aménagement du territoire climat et énergie qui se déroulera du 7 au 9 décembre dans un Parc de Montagne, en Livradois-Forez !

Vous souhaitant un très bel été.



**Philippe Gamen**

Président du Parc naturel régional de Massif des Bauges,

Président de la Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.



## Le patrimoine au service de la solidarité ville-campagne Colloque organisé par ICOMOS France

Les 15 et 16 septembre 2022 à Strasbourg



## Congrès des Parcs

Du 19 au 21 octobre 2022 dans le Parc de Brière



## Séminaire Urbanisme, Paysage, Énergie et Climat

du 7 au 9 décembre dans le Parc Livradois Forez



## Nouvelle organisation du label ÉcoQuartier

Webinaire le vendredi 2 septembre 2022 de 10h30 à 12h

Pour vous inscrire : [ici](#)



## Le photovoltaïque

Webinaire le mardi 13 septembre 2022 de 14h à 16h30

Pour vous inscrire : [ici](#)



## Affichage publicitaire

Webinaire le jeudi 29 septembre 2022 de 14h à 16h30



## Habitat participatif

Webinaire le jeudi 27 octobre 2022 de 14h à 16h30



## Petites villes de demain :

Stimuler les liens entre enseignement supérieur et territoire

Webinaire le jeudi 24 novembre 2022 de 14h à 16h30

## Paysage, urbanisme et architecture au service du projet local dans les Parcs naturels régionaux

### Inventaire des pratiques

La Fédération actualise l'inventaire des pratiques en urbanisme, paysage et architecture. Deux inventaires ont été réalisés au préalable, en 2006 et 2010. A cette époque, les réglementations Grenelle se mettaient en place et les Parcs commençaient à se positionner plus fermement sur les thématiques d'aménagement du territoire. Depuis lors, de nombreuses lois (Alur, MAPTAM, NOTRe, Biodiversité, Climat et Résilience...) ont fait évoluer les pratiques : renforcement du rôle des intercommunalités, développement des politiques publiques du paysage, objectif de « Zéro Artificialisation Nette », sobriété énergétique et matériaux biosourcés... Ces actions ont pour objet de s'adapter au changement climatique en cours, qui devrait se traduire en France par une augmentation des jours de fortes chaleurs et une intensification des catastrophes naturelles. Cependant, le premier rapport du GIEC paru en 2021-2022 dresse un constat alarmant quant aux évolutions climatiques avec une augmentation des températures d'au moins 1,5°C, quelles que soient les mesures prises pour limiter les impacts des activités humaines.

Plus que jamais, les Parcs permettent de travailler sur le devenir des territoires ruraux, avec une réflexion collective et volontaire sur les thématiques du développement durable : revitalisation des centres-bourgs, nouvelles formes de travail (télétravail, entrepreneuriat, filières de proximité, etc.), mise en valeur du paysage, valorisation des pratiques agricoles, travail sur les matériaux locaux et les savoir-faire, requalification de friches et du patrimoine bâti... Les Parcs sont des lieux de partage et d'expérimentation précieux qui ont été reconnus par l'État en affirmant leur rôle sur l'aménagement du territoire dans la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016. Ce travail est un moment de partage et d'échanges avec la Fédération et les Parcs, afin de dresser un panorama fidèle de leurs actions.

Pour ce faire, un questionnaire a été diffusé par la Fédération aux chargés de mission des Parcs et balaye les thématiques suivantes : le paysage dans la planification, l'urbanisme, l'architecture, l'eau, l'aménagement du territoire : gouvernance et expérimentations et enfin Petites Villes de Demain.

Trente Parcs ont répondu au questionnaire, soit plus de la moitié des Parcs naturels régionaux de France. Cette participation permet de dresser un aperçu des tendances des pratiques des Parcs en 2021.

A partir du questionnaire et d'échanges avec les chargés de mission, une synthèse des grandes tendances d'intervention des Parcs, leurs points forts et leurs éventuelles limites. Associées à cette synthèse, des fiches par Parc sont produites afin d'avoir une approche territoriale des actions menées.

[Télécharger la publication : ici](#)

## Guide des antennes-relais

### Une méthodologie posée par l'ANCT et gérée par les Parcs

L'ANCT vient de sortir un guide pratique pour l'intégration paysagère des antennes relais et la prise en compte de la biodiversité. Ce guide rappelle entre autres les spécificités des territoires de Parcs naturels régionaux.

[Télécharger la publication : ici](#)

## L'insertion paysagère des campings existants en site classé

### Guide méthodologique du Ministère de la transition écologique

Ce guide permet aux gestionnaires des campings en site classé de disposer des principes et des bonnes pratiques pour s'engager dans une démarche de projet d'aménagement à la hauteur des exigences de qualité paysagère pour respecter les sites et valoriser les campings.

Si la création de campings est interdite en site classé (article R.111-33 du code de l'urbanisme), un certain nombre de campings étaient déjà présents dans un site au moment de leur classement.

À ce jour, il existe de ce fait environ 200 campings en sites classés. Il convenait donc de proposer un outil pédagogique et méthodologique pour accompagner l'évolution de ces établissements de tourisme en conciliant leur équilibre économique et la protection des sites, lieux de beauté et de mémoire.

Ce guide vise à proposer des orientations de gestion et un ensemble de bonnes pratiques adaptables à chaque cas. Il peut être utilisé comme un outil pour définir le programme d'actions et élaborer le projet spatial dans une démarche globale.

En offrant un langage commun pour une meilleure compréhension des enjeux et des attentes pour l'intégration paysagère des campings existants en site classé, ce guide est destiné aux différents intervenants publics et privés concernés.

[Accès au document : ici](#)

## Comment monter un Atelier Hors-les-murs ?

Synthèse du webinaire du 31 mars

La Fédération organise un Appel à Manifestation d'Intérêts pour la réalisation d'ateliers étudiants pluridisciplinaires depuis 2017. **Depuis l'automne 2021, cet AMI est ouvert aux Petites Villes de Demain.** Ainsi, Emmanuelle Le Bris, cheffe du programme PVD, a présenté le programme et les liens avec l'enseignement supérieur, puis Nicolas Sanaa et Fabien Hugault, accompagnateurs des projets d'atelier à la Fédération, **ont développé le principe de ces ateliers et les modalités de candidature.** Une présentation de la dernière capitalisation des ateliers a été présentée, puis, deux territoires ont témoigné de leur expérience : **le Parc du Périgord-Limousin avec un travail mené avec deux écoles parisiennes en lien avec les scolaires de la commune ainsi que celui des Boucles de la Seine normande qui s'est notamment appuyé sur un plan de paysage en cours.** Le webinaire a été l'occasion de provoquer un échange convivial entre territoires et écoles, sur leurs retours d'expériences, freins et opportunités à saisir, ainsi qu'**une prise de parole pour annoncer des recherches de partenariats.** Marie-Marie Penicaud du Ministère de la Culture a conclu l'échange en mettant en avant les atouts de ces ateliers pour les territoires et pour les étudiants.

[Accès à la synthèse et aux présentations du webinaire : ici](#)

## Agriculture et Paysage: les paysages comestibles

Synthèse du webinaire du 19 mai

Ce webinaire a rassemblé les commissions Aménagement du Territoire et Agriculture et alimentation, avec pour objectif de montrer que l'agriculture et l'alimentation ont un impact fort sur les paysages. Ainsi, Ophélie Peirin et Lucile Dumoulin, de la Fédération des Parcs ont commencé par présenter des ressources sur le paysage : **l'Université populaire du cadre de vie** en train d'être mise en place avec l'élaboration d'une plateforme qui sera bientôt en ligne, et un projet de stage sur **les liens entre l'agriculture, la chaîne de production alimentaire et les paysages.** Ensuite, plusieurs territoires ont témoigné de projets qui mettaient en lien les deux thématiques : le Parc du Golfe du Morbihan avec **le projet Afterres 2050**, le Parc du Haut-Languedoc avec son **travail sur le maintien des paysages ouverts par le pastoralisme extensif**, le Parc du Périgord-Limousin sur l'impulsion d'une **restauration collective en circuit court** et enfin le Parc du Queyras et le groupe de recherche GRAAP sur **l'impact du genre dans les exploitations agricoles.** Ce webinaire, riche en interventions, a permis de montrer que l'alimentation produit des paysages spécifiques et que le paysage est le fruit d'une organisation économique d'un territoire.

[Accès à la synthèse et aux présentations du webinaire : ici](#)

# Le programme « Patrimoine naturel et biodiversité » de la Fondation du Patrimoine



## Lancement du second appel à projet

J'ai le plaisir de vous communiquer les documents de candidature et de présentation du programme Patrimoine naturel et biodiversité de la Fondation du Patrimoine, pour la seconde session de 2022. Le jury de cette session se réunira le 14 novembre et, comme le premier, partagera 500K€ entre 5 et 10 candidats. Les aides apportées conséquentes - entre 30 et 100 k€, supposent des projets d'une certaine envergure. Les résultats seront rendus fin novembre.

Une présentation du programme détaille les critères d'éligibilité pour les trois grands types de projets soutenus :

- Un bâti plus vert
- Nature aménagée et biodiversité (ancien libellé Parc et Jardin)
- Espaces naturels, littoraux et biodiversité.

Les dossiers de candidature peuvent être dès à présent envoyés, et au plus tard d'ici le 15 octobre, à la délégation régionale correspondant au territoire d'appartenance des candidats. La liste de nos délégations et leur coordonnées est jointe en annexe. En amont, les délégations régionales peuvent aider les porteurs de projets à constituer leur dossier.

Il y a peu d'évolutions dans les documents avec cependant un renforcement de la place de la biodiversité. Les projets non lauréats, pourront-être présentés à des mécènes nationaux en vue de rechercher des financements.

**Plus d'informations sur la page de la Fondation : [ici](#)**

*Les contacts par Délégation sont présentés en page suivante.*

**Contact :** Michel DOFFAGNE, Responsable opérationnel national patrimoine naturel / [michel.doffagne@fondation-patrimoine.org](mailto:michel.doffagne@fondation-patrimoine.org)

 <b>FONDATION DU PATRIMOINE</b>		DELEGATIONS REGIONALES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE		
DELEGATIONS	ADRESSE	LIGNE DIRECTE	ADRESSE MAIL	
ALSACE	9 place Kléber 67000 STRASBOURG	03 88 22 32 15	<a href="mailto:alsace@fondation-patrimoine.org">alsace@fondation-patrimoine.org</a>	
ANTILLES GUYANE			<a href="mailto:antillesguyane@fondation-patrimoine.org">antillesguyane@fondation-patrimoine.org</a>	
AQUITAINE	7, rue Fénelon 33000 BORDEAUX	05 57 30 08 00	<a href="mailto:aquitaine@fondation-patrimoine.org">aquitaine@fondation-patrimoine.org</a>	
AUVERGNE	Résidence Vivaldi 13, rue du Maréchal Foch 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 30 90 01	<a href="mailto:auvergne@fondation-patrimoine.org">auvergne@fondation-patrimoine.org</a>	
BFC BOURGOGNE	88, rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 21051 DIJON cedex	03 80 65 79 93	<a href="mailto:bfcidion@fondation-patrimoine.org">bfcidion@fondation-patrimoine.org</a>	
BFC FRANCHE-COMTE	14, rue Violet 25000 BESANCON	03 81 47 95 14	<a href="mailto:bfcbesancon@fondation-patrimoine.org">bfcbesancon@fondation-patrimoine.org</a>	
BRETAGNE OUEST (22-29)	55, rue Charles Nungesser CS 20116 29802 BREST cedex 9	02 98 04 86 28	<a href="mailto:bretagne@fondation-patrimoine.org">bretagne@fondation-patrimoine.org</a>	
BRETAGNE EST (35-56)	7, boulevard Solférino BP 90714 35007 RENNES cedex	02 99 30 62 30		
CENTRE-VAL DE LOIRE	Equatop 61, rue du Mûrier 37540 SAINT CYR SUR LOIRE	02 47 05 28 67	<a href="mailto:centrevallde Loire@fondation-patrimoine.org">centrevallde Loire@fondation-patrimoine.org</a>	
	25, avenue de la libération 45000 ORLEANS	02 38 24 34 21		
CHAMPAGNE-ARDENNE	21, rue Andreux BP 2738 51060 REIMS cedex	03 26 97 81 72	<a href="mailto:champagneardenne@fondation-patrimoine.org">champagneardenne@fondation-patrimoine.org</a>	
CORSE	Espace des Associations Rue du docteur Morucci 20200 BASTIA	04 95 38 84 83	<a href="mailto:corse@fondation-patrimoine.org">corse@fondation-patrimoine.org</a>	
HAUTS DE FRANCE	Délégation Nord 268 bd Clémenceau 59700 MARCQ-EN-BAROEUL	03 20 82 79 67	<a href="mailto:veronique.picavet@fondation-patrimoine.org">veronique.picavet@fondation-patrimoine.org</a>	
	Délégation Pas-de Calais PNR des caps et marais d'Opale Manoir du Hulbois 61142 COLEMBERT	03 21 87 84 68	<a href="mailto:pasdecalais@fondation-patrimoine.org">pasdecalais@fondation-patrimoine.org</a>	
	Délégation Picardie Carré des Bâtitseurs 4 rue Gustave Eiffel 60200 COMPIEGNE	03 44 09 10 64	<a href="mailto:cecile.hanotte@fondation-patrimoine.org">cecile.hanotte@fondation-patrimoine.org</a>	
	153 bis, avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE		<a href="mailto:idf@fondation-patrimoine.org">idf@fondation-patrimoine.org</a>	
LIMOUSIN	80 avenue Baudin 87000 LIMOGES	05 55 08 20 83	<a href="mailto:limousin@fondation-patrimoine.org">limousin@fondation-patrimoine.org</a>	
		05 55 08 17 52		
LORRAINE	c/o FFB 62, rue de Metz 54000 NANCY	03 83 46 86 35	<a href="mailto:lorraine@fondation-patrimoine.org">lorraine@fondation-patrimoine.org</a>	
NORMANDIE	COFFRE BP332 14, rue Georges Charpak 76136 MONT SAINT AIGNAN cedex		<a href="mailto:normandie@fondation-patrimoine.org">normandie@fondation-patrimoine.org</a>	
	Château de Bénouville 1, avenue de Caen BP 05 14970 BENOUVILLE	02 31 91 15 77		
	90, rue Saint-Blaise BP 08 61001 ALENCON	02 33 29 95 36		
OCCITANIE MEDITERRANEE	Palais Jacques Cœur 5, rue des Trésoriers de France 34000 MONTPELLIER	09 63 57 44 06	<a href="mailto:occitanied@fondation-patrimoine.org">occitanied@fondation-patrimoine.org</a>	
OCCITANIE PYRENEES	135, allée de Brienne 31000 TOULOUSE	05 32 97 55 42	<a href="mailto:occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org">occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org</a>	
OCEAN INDIEN			<a href="mailto:monique.ozoux@fondation-patrimoine.org">monique.ozoux@fondation-patrimoine.org</a>	
PACA MARSEILLE	World Trade Center Marseille Provence 2, rue Henri Barbusse 13001 MARSEILLE	04 91 39 56 70	<a href="mailto:paca@fondation-patrimoine.org">paca@fondation-patrimoine.org</a>	
PACA NICE	CCI NICE 20, bd Carabacel BP 1259 06005 NICE cedex 1	04 93 13 73 47		
PAYS DE LA LOIRE	110, rue de Frémur 49000 ANGERS	02 41 39 48 98	<a href="mailto:paysdelaloire@fondation-patrimoine.org">paysdelaloire@fondation-patrimoine.org</a>	
POITOU-CHARENTES	1 bis, rue Lebasclès 86000 POITIERS	05 49 41 45 54	<a href="mailto:poitoucharentes@fondation-patrimoine.org">poitoucharentes@fondation-patrimoine.org</a>	
RHONE-ALPES	Fort de Vaise 27 bd Antoine de Saint-Exupéry 69009 LYON	04 37 50 35 78	<a href="mailto:rhonealpes@fondation-patrimoine.org">rhonealpes@fondation-patrimoine.org</a>	



## Contexte général et avancée du programme

En mai 2021, le Premier Ministre présentait le Plan Avenir Montagnes, destiné après une réponse d'urgence (indemnisations Covid), à accompagner le tourisme de montagne vers une relance et une transition à moyen terme. Ce Plan est notamment doté de 300M€ de crédits d'investissement abondés à part égale Etat/Régions et de 31 M€ d'ingénierie articulés autour de 3 dispositifs d'appui aux territoires : Deux dispositifs thématiques (Immobilier de Loisir porté par Atout France et financé par la Banque des Territoires et Mobilités porté par l'ANCT en lien avec France Mobilités) et un dispositif d'accompagnement transversal Avenir Montagnes Ingénierie.

**Simone Saillant Directrice du programme ruralités montagne de l'ANCT, lors du séminaire Montagne organisé par le Cerema les 23 et 24 juin à Arreau (65), a pu rappeler les mesures phares et temps fort du programme Avenir Montagnes ingénierie.**

Piloté par l'ANCT et financé par France Relance et la Banque des Territoires, ce programme accompagne en ingénierie, de façon opérationnelle et sur-mesure, 62 territoires de montagne vers une offre touristique diversifiée, toutes saisons, plus résiliente et plus durable.

Pour cela, il s'appuie sur les 3 piliers majeurs suivants :

- **Le financement des postes de chefs de projet**, par l'allocation à chaque lauréat d'une subvention de 60K€/an pendant 2 ans pour le recrutement d'un chef de projet dédié au programme, qui bénéficiera d'une formation assurée par l'ANCT en lien avec la Banque des territoires.
- **La mobilisation d'une offre de service** sous la forme d'un catalogue rassemblant les offres d'une vingtaine de partenaires en sus des offres ANCT et Banque des territoires.
- **L'animation du programme**, au travers d'une plateforme Osmose, opérationnelle depuis mai 2022, disposant d'éléments ressources collectifs mais également d'espaces dédiés à chaque territoire lauréat. Elle a vocation à constituer un espace de partage et de suivi du programme.

Un dispositif d'accompagnement dédié aux élus, en cours d'élaboration avec la Fabrique des Transitions et l'association 2TM, ainsi qu'un cycle de webinaires thématiques présentant des expériences réussies concourent à ce partage d'inspirations.

Le 1<sup>er</sup> cycle de webinaires dédié à la mise en destination des espaces naturels a été lancé le 7 juin dernier avec la Fédération française de Randonnée, suivi le 12 juillet par le Réseau des Grands sites de France sur le thème de la gestion durable des flux. La fédération des PNR contribuera également à ce cycle d'animation. Outre l'animation nationale, une animation au niveau de chaque massif permettra un bon partage entre territoires lauréats.

Ainsi, trois mois après que le Premier Ministre ait dévoilé la liste des 30 derniers lauréats d'Avenir Montagnes Ingénierie sélectionnés dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> vague du programme, la première séquence de formation des chefs de projet Avenir Montagnes ingénierie qui s'est tenue les 15 et 16 juin dernier à Paris témoigne de la dynamique engagée dans laquelle s'inscrit le programme.

**Contact** : Simone Saillant, Directrice de Programme Ruralité Montagne, ANCT

# COLLOQUE « Le patrimoine au service de la solidarité ville-campagne »

## Organisé les 15 et 16 septembre par ICOMOS France

Le groupe de travail Sites, paysages et espaces patrimoniaux d'ICOMOS France travaille depuis plusieurs années à l'élaboration d'une série de colloques thématiques à destination des élus en charge de la protection et valorisation de patrimoines à la fois naturels et culturels.

Après un colloque sur le thème « Eaux et patrimoine » en 2019 à Rochefort, ICOMOS France organise les 15 et 16 septembre 2022, un colloque sur la thématique « Le patrimoine au service de la solidarité ville-campagne » à Strasbourg. Cela sera l'occasion de restituer l'ensemble des travaux et auditions menées depuis plus d'un an, en partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Organisés sur deux jours, ce colloque de restitution verra se dérouler trois tables rondes et une visite du Parc des Vosges du Nord.

### PROGRAMME

#### Jeudi 15 septembre

9h30 : Table ronde n° 1 : Quels échanges ? Les **ressources complémentaires des territoires** ruraux et urbains pour nourrir et approvisionner le territoire voisin (bois, énergie, projets alimentaires)

11h : Départ pour le Parc des Vosges du Nord

Déjeuner sur place et visites de terrain : Centre d'interprétation du patrimoine archéologique de La Villa à Dehlingen et du site verrier de CIAV Meisenthal

18h : Retour à Strasbourg et visite de la cathédrale

#### Vendredi 16 septembre

9h : Table ronde n° 2 : Villes, villages, campagnes. Les **emboîtements d'échelles** : organisation territoriale (urbanisme, planification, déplacements) dans les projets de coopération

11h : Table ronde n°3 : Culture et éducation, fondements du projet. **Gouvernance**, identité, sociologie

12h30 : Buffet sur place / Intervention du grand témoin et conclusions de l'atelier

15h : Clôture

Programme complet : [ici](#)

/

Inscription : [ici](#)

#### Informations pratiques

*Veillez noter que les tarifs ne comprennent pas les frais de déplacement ou d'hébergement. Pour en savoir plus sur les possibilités d'hébergement et de transport qui s'offrent à vous, veuillez cliquer [ici](#).*

- Inscription avant le 14 juillet :
  - 150€ pour les membres
  - 180€ pour les non-membres
- Inscription après le 15 juillet :
  - 180€ pour les membres ICOMOS
  - 200€ pour les non-membres

Étudiants : 30€ pour les deux jours

## L'exemple du Plan de Paysage des Monts d'Ardèche

Présenté par Nathalie Salinas, chargée de mission urbanisme et paysage au Parc des Monts d'Ardèche

**Le chargé de mission « paysage » est un habitué du va-et-vient entre les échelles... et sur l'échelle du moral, le curseur fait aussi quelques aller-retour. C'est une réalité, faut-il s'en cacher ? Donc le parti pris de ce témoignage -très personnel- est le suivant, je vous l'annonce d'emblée : ne rien vous cacher sur la mission « paysage » au sein d'un PNR, sur ses défis, ses doutes, ses tâtonnements et surtout ses moteurs !**

### Faire du sur-mesure, ou la stratégie de l'adaptation

Selon une enquête parue en février 2022, réalisée conjointement par l'Association des maires de France et présidents d'intercommunalités, le Cerema et l'Agence nationale de la cohésion des territoires, 52 % des élus interrogés ont confirmé leur besoin de renforcer leurs propres compétences ou connaissances sur le paysage. Voilà un chiffre qui regonfle le moral des troupes !

*« Vous avez dit la stratégie Paysage ? Oui, mais vous voyez, on a des sujets sérieux à traiter prioritairement par la commission PLUI, donc on verra en fin de séance »,* dit le Vice-Président en charge de l'urbanisme d'une EPCI de 39 000 habitants. Et oui, c'est pas gagné partout... Sur ce même territoire, plus d'une trentaine d'élus sont montés à bord d'un « safari bus », pour arpenter le territoire et provoquer le dialogue in-situ ; ils sont revenus, lors des ateliers « cartes postales du futures », cartographies participatives, sites pilotes... et sont devenus, pour certains, de véritables ambassadeurs du paysage ! Oui, mais leurs homologues ont travaillé séparément les chapitres du PLUI dits « sérieux » (économie, habitat, déplacements et équipements, etc.).

Les chargés de mission paysage seraient-ils des *Sisyphes* ? Pas loin. Car la question perdure, et se repose de plus belle à chaque nouvelle élection : comment embarquer tout le monde et durablement ?

De la sensibilisation, au partage d'actions, il y a tout un chemin à parcourir, au cours duquel il faut RASSEMBLER. Rassembler quand tout est cloisonné, acteurs techniques, politiques sectorielles, dispositifs financiers... Les chargés de mission paysage ne sont-ils pas des chefs d'orchestre qui passent leur temps à courir après leurs musiciens ? De plus, ils font face à des refrains du type « *Les contraintes environnementales et paysagères nous empêchent de...* », ou encore « *La Loi nous oblige à ...* », preuves que le thème central, le sens même de la Loi, en a été complètement oublié.

Face à ce constat, le Parc des Monts d'Ardèche mise sur une diversité de propositions, d'échelles et d'outils : s'adapter au contexte est le maître mot. Travailler avec les SCOT, pour inscrire le paysage au cœur du PAS, et le décliner dans plusieurs axes forts des DOO. Préparer les intercommunalités se dotant de PLUI, les accompagner sur des stratégies paysagères qui structurent les PADD, dessiner le plus finement possible des OAP, construire des boîtes à outils pour les techniciens territoriaux. Travailler à l'échelle des centres-bourgs, de l'espace public, des itinéraires emblématiques, en lien avec les nouvelles mobilités... ou encore accompagner l'émergence du premier éco-quartier labellisé sur le sud Ardèche. Et toujours et encore proposer des formations aux élus, des visites de sites, des ateliers *Hors les murs*, participer à chaque CDNPS, etc. Un travail de fond pas toujours facile à valoriser dans les belles plaquettes de « bilan d'activité du Parc », et pourtant incontournable et incompressible.

## Le paysage, aux avant-postes de la transition écologique et sociétale...

Aujourd'hui des urgences doivent nous mobiliser : à commencer par la transition écologique et énergétique. Certes, on en parle depuis plus de 30 ans via l'approche paysagère. Mais pendant ce temps, des îlots de chaleurs se sont construits, y compris en territoires ruraux ; des sources sont devenues insuffisantes pour passer l'année dans les nombreux hameaux qui en dépendent ; les castanéiculteurs se penchent désormais sur ... l'olivier !

Le chargé de mission *Paysage* a quelques outils, et pas des moindres : c'est vrai, on râle un peu quand nos collègues des autres missions nous embauchent au pied levé pour notre capacité à dessiner ; pour autant, notre atout est bien celui de re-présenter le présent, de donner à voir le paysage d'un futur désirable, de dessiner des incontournables et des marges de manœuvre, des questions qu'il faut trancher dès aujourd'hui ! Le dessin et les observatoires photographiques du paysage sont de précieux outils pour alimenter le dialogue. Dans l'équipe des Monts d'Ardèche, un groupe « transition » a été mis en place, avec au programme l'expérimentation d'outils (fresque du climat, OPP participatif, *serious game*...).

## Le paysage, pour réinventer la démocratie dans les territoires ?

Savoir impliquer le citoyen me paraît aussi un incontournable dans l'évolution de nos missions. On entend souvent dire que le paysage est un sujet « consensuel » ; or dans la vraie vie du chargé de mission, si j'ose dire, le paysage ne fait pas plus consensus que les choix en matière de pratiques agricoles, d'utilisation et de stockage de la ressource en eau, d'implantation des équipements d'énergie renouvelable, etc. Ce projet de société qu'on a visiblement du mal à appréhender sereinement, à quelque niveau que ce soit, ne doit-il pas déjà se construire localement ? Pour l'heure, au sein du PNR des Monts d'Ardèche, seules deux missions travaillent à mobiliser « l'expertise habitante », autrement dit celle des usagers : la mission *paysage et urbanisme*, et la mission *éducation*. Ces deux missions s'associent aujourd'hui, pour monter ensemble en compétence sur les démarches participatives, et en faire de véritables leviers d'action : aussi bien de l'action publique que de l'action citoyenne, car le combo paraît plus que jamais nécessaire !

**Contact :** Nathalie Salinas / Courriel : [nsalinas@parc-monts-ardeche.fr](mailto:nsalinas@parc-monts-ardeche.fr) Téléphone : 06.19.21.69.93

## Synthèse de la commission du mercredi 15 juin 2022

### Présents :

- Philippe Gamen, président du Parc naturel régional du Massif des Bauges ;
- Patrice Marchand, président du Parc naturel régional Oise-Pays de France ;
- Stéphane Rodier, président du Parc naturel régional du Livradois-Forez ;
- Éric Brua, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;
- Ophélie Peirin, chargée de mission marketing territorial, FPNRF ;
- Philippe Moutet, chargée de mission énergie, climat et architecture, FPNRF ;
- Fabien Hugault, chargé de mission charte/enseignement supérieur, FPNRF ;
- Nicolas Sanaa, chargé de mission aménagement du territoire, FPNRF.

### Excusées :

- Laure Galpin directrice du Parc naturel régional du Luberon ;
- Séverine Casasayas, directrice du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

### 1) Préparation du positionnement sur l'énergie photovoltaïque dans les Parcs

Après un panorama des positions émises par la Fédération sur les différents types d'Énergie renouvelables (Éolien, Méthanisation), un point particulier a été fait sur l'énergie photovoltaïque dans ses différentes traductions.

Retour sur le positionnement de 2010 qui avait pour principal principe l'évitement du déploiement des installations au sol au profit de la mobilisation des toitures et des espaces types friches industrielles ou militaires. Ce principe était complété par l'affirmation que l'agriculteur ne doit pas devenir un énergéticien.

La loi climat et résilience, le contexte stratégique actuel (conflit en Ukraine et pression sur l'autonomie énergétique), les évolutions techniques et ces derniers mois le cadre de déploiement du Zéro artificialisation Nette (projet de décret sur le caractère non artificialisant des installation photovoltaïques sur terres agricoles ou naturelles) rendent nécessaire une mise à jour de ce positionnement. Une note d'enjeu a été présentée au groupe des directeurs et au bureau de la Fédération.

Les échanges ont permis de poser les principes suivants :

- Besoin d'un positionnement fort de la Fédération ;
- Maintien du principe de priorisation du développement sur toitures avec une attention particulière à la bonne intégration architecturale des panneaux ;
- En matière agricole, le solaire au sol reste prohibé. Concernant l'agrivoltaïsme (développement de photovoltaïque avec maintien d'une activité agricole sur la parcelle concernée), ce n'est pas à la culture pratiquée de s'adapter mais à l'équipement énergétique d'être en adéquation avec elle. La production d'énergie ne peut être qu'un revenu de complément. Enfin, il convient de croiser le développement de l'agrivoltaïsme avec la préservation des objectifs des P.A.T. (Programmes Alimentaires Territoriaux) ;
- Il est demandé aux développeurs, aux Régions et à l'État de s'appuyer sur le mixte énergétique développé par chaque Parc en fonction des enjeux et ressources du territoire. Les collectivités et les services de l'État pourront s'appuyer sur l'expertise et les avis des Parcs pour contribuer à la réussite de ces projets ;
- Concernant le solaire flottant, le manque de recul tant sur les impacts que sur les retours d'expériences conduites, incite à une très grande prudence sur le sujet.

La Fédération rappelle que la dimension paysagère doit être traitée le plus en amont possible des projets dans une lecture globale du paysage du Parc. Il y va de la préservation de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité notamment touristique de ces territoires.

## 2) Université populaire du cadre de vie : mise en place de la plateforme *Habiter-Parc*

Une présentation de l'état d'avancement de la plateforme « habiter-parc » a permis de découvrir le futur site dédié qui sera mis en ligne en septembre prochain. Des Parcs pilotes inaugurent cette plateforme, les Parcs naturels régionaux : de la Brenne, de Chartreuse, et des Préalpes d'Azur. L'Université populaire des Parcs est pensée pour être ouverte à tous. Chaque Parc intervient en tant que relais, accompagnateur ou comme « ensemblier » d'initiatives locales (recensement d'informations pédagogiques sur le cadre de vie pour aider les habitants à davantage s'inscrire dans les territoires). Les Parcs engagés ont pu convaincre les partenaires et organiser la contribution des acteurs locaux sur la mise en ligne de biens immobiliers à rénover et sur les commerces à reprendre.

Si les Parcs souhaitent favoriser la participation habitante de leur territoire, ceux-ci peuvent rejoindre le projet au côté des Parcs déjà pilotes.

## 3) ZAN et Parcs : cheminement d'une stratégie

Rappel des travaux du réseau depuis plus de deux ans et des différentes phases de débats organisées au sein du réseau et avec les partenaires (participation au groupe de travail organisé par le ministère, étude sur les pratiques des Parcs en faveur de la maîtrise de l'espace (2021), inventaire des pratiques des Parcs en matière d'urbanisme (2022), organisation de deux temps d'échange au sein du réseau technique des parcs. Volonté de la Fédération d'opter pour un positionnement sans précipitations et alimenté par un accompagnement du Cabinet Gossement Avocats. Un webinar est prévu le 30 juin prochain qui mobilise déjà 130 inscrits. Enfin, un échange entre les directeurs et les Présidents est prévu pendant l'Assemblée Générale le 19 octobre à Saint Nazaire lors du Congrès des Parcs pour finaliser le positionnement du réseau.

Il a été évoqué la publication des décrets qui portent notamment sur la nomenclature de l'artificialisation des sols, ainsi que la manière et les outils qui permettront de suivre l'évolution de l'étalement urbain de façon précise. Les échanges ont conduit à s'interroger sur la pertinence des modes de calcul des zones artificialisées notamment sur les jardins et espaces verts qui sont considérés comme l'asphalte de la route ! Sans doute un besoin de gradation dans l'évaluation du niveau d'artificialisation.

## 4) Prochaine commission plénière axée sur la question du carbone et de l'aménagement

Pertinence de la proposition, date à définir.

# Présentation de l'université populaire du cadre de vie des Parcs

## Comment impliquer les habitants des territoires ?

La Fédération et les Parcs travaillent depuis plusieurs années à la mise en place d'une Université populaire du cadre de vie au service de la participation des habitants.

L'implication citoyenne, inhérente à la charte et au projet de classement de ces territoires, traduit bien l'idée d'une démarche puisant ses racines dans l'ADN des Parcs et directement corrélée à la philosophie que ceux-ci portent, avant même leur officialisation. En cours d'élaboration, cette Université populaire du cadre de vie adossée à une démarche pionnière, renvoie, au-delà, à la mission d'expérimentation et au rôle d'innovation des Parcs.

Pour rendre les habitants davantage acteurs de leur cadre de vie, la Fédération a constitué un groupe de travail composé de Parcs pilotes déjà identifiés : la Brenne, la Chartreuse, les Préalpes d'Azur, qui initient le lancement de la future plateforme internet de l'Université populaire du cadre de vie « Habiter-Parc ».

### Une nouvelle plateforme destinée au cadre de vie des habitants : « Habiter-Parc ».

Le cadre de vie prend ainsi forme avec la plateforme « Habiter-Parc », fruit du travail conjoint entre le prestataire Terre de Pixels et les Parcs pilotes. Celle-ci rassemble un maximum d'expériences et d'informations pour aider les habitants à davantage s'inscrire dans le territoire et ses patrimoines, notamment autour de l'habitat : se loger, se nourrir, travailler, se cultiver, se déplacer et se détendre.

La présentation des Parcs et de leurs valeurs sont à retrouver, ainsi que des informations pédagogiques sur le cadre de vie des territoires qui sont recensées à travers des fiches thématiques (jardins partagés, boutiques de produits locaux, habitat participatif, paysages et biodiversité, architecture...), et des petites annonces immobilières d'habitat à rénover, à réhabiliter, des commerces à reprendre, notamment pour rester dans l'objectif de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Les Parcs de la Chartreuse et des Préalpes ont pu rencontrer des agents immobiliers locaux qui souhaitent s'investir dans le développement de la plateforme, allant même jusqu'à proposer une "exclusivité" des annonces pour les premières semaines de mise en vente d'un bien immobilier. Ceux-ci travaillant déjà dans "l'esprit Parc" (favorisent les résidences principales, évitent de vendre pour du secondaire, etc.). Une charte consacrée aux biens immobiliers est en cours d'élaboration. Celle-ci concerne notamment les critères génériques pour la publication des biens immobiliers.

De plus, il est prévu de travailler sur des sujets habitants de types : comment devenir autonome en énergie, comment développer une centrale villageoise, comment mettre en place les filières de proximité...

Pour cela, la Fédération publiera des « outils médias » comme la capitalisation de l'ensemble des formats courts de la série de vidéos « [Inventer Demain](#) », et les liens vers les plateformes « [Consommer Parc](#) » (dédié à la marque Valeurs Parc naturel régional) et l'offre de séjours touristiques « [Destination Parcs](#) ».

### Une structuration de l'offre territoriale.

Il est prévu par la suite, que la plateforme puisse être étendue à l'ensemble du réseau des 58 Parcs naturels régionaux, au-delà des Parcs déjà pilotes. L'Université populaire des Parcs est pensée pour être ouverte à tous. Chaque Parc intervient en tant que relais, accompagnateur ou comme "ensemblé" d'initiatives locales. Le cadre national permettra d'éditorialiser les dix visioconférences organisées pour la Fédération chaque année sur le thème de l'aménagement du territoire. Notamment sur des questions en lien avec l'habitat participatif.

Une présentation de la plateforme a été effectuée lors du séminaire dans le Parc naturel régional de la Brenne sur les Plans de Paysages, les 8 et 9 juin 2022, et se déroule à chaque webinaire organisé par le pôle « Aménagement du territoire ». Afin de mieux rendre visible et lisible le projet, et pour ainsi proposer au réseau des Parcs de s'engager à l'avenir. L'objectif étant de préparer un premier lancement de la plateforme « Habiter-Parc » pour la rentrée 2022.

Un projet soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Contact : Ophélie Peirin / Courriel : [opeirin@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:opeirin@parcs-naturels-regionaux.fr)





## Portrait : Lucile Dumoulin

### La Fédération renforce son équipe sur le Plan Avenir Montagne Ingénierie

#### Une agronome pour faire réseau entre les territoires lauréats

En dernière année d'études de l'école d'agronomie de Bordeaux, j'effectue actuellement un stage à la Fédération des Parcs naturels régionaux. Mon étude porte sur les questions de durabilité et d'accompagnement des filières agricoles. J'aurai le plaisir à partir du mois de septembre, de rejoindre le réseau paysage, urbanisme et architecture de la Fédération. Je vais en effet poursuivre mon travail en tant que Chargée de mission Montagne et Transitions. Dans le cadre du plan Avenir Montagne, de nombreux territoires de Parcs ont été lauréats du plan Avenir Montagne Ingénierie. Ma mission sera ainsi d'animer ce nouveau réseau des Parcs de montagne, engagés dans la transition et la résilience de leurs territoires. Dans le cadre du Plan Avenir Montagne, nous aurons l'opportunité de travailler sur de nombreuses thématiques liant résilience des activités économiques (tourisme, agriculture, énergie) et préservation des espaces naturels. Ma mission portera également sur l'animation de l'Observatoire Resolis, un outil qui recense des initiatives innovantes en France et à l'étranger. Dans l'attente de pouvoir travailler ensemble, je vous souhaite un bel été.

## Liens utiles :

### Accéder aux synthèses des webinaires :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire>

### Accéder aux autres numéros du « Lien Paysage » :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/lien-paysage>

### S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter>

### Chaîne YouTube #Inventer Demain :

[https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc\\_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAYZWWdIP4Z](https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAYZWWdIP4Z)

